

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 10 MAI 2017 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 5 mai 2017

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL - Carole CISSE -
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Aurélie BERNARD – Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON –
Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procuration :

Charlotte LANDRE à Catherine REBATEL

Secrétaire de séance : Edmond CADET

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises selon la délibération n°021/2014 du 9 avril 2014, des délégations données par le Conseil Municipal, depuis le 3 novembre 2016.

1°/ Délibération n°028/2017 – Service de l'Eau – mise en place d'une tarification double durant la période d'installation des compteurs d'eau froide

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une tarification double de l'eau potable durant la période des travaux d'installation des compteurs d'eau potable : Chaque usager sera facturé, partiellement au forfait, tarif selon la délibération du 10 octobre 2012, et partiellement au volume, selon délibération adoptée ce jour, à compter de la pose de son compteur.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°029/2017 – Service de l'Eau – adoption du règlement

Le Conseil Municipal approuve le règlement du service de l'Eau.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

3°/ Délibération n°030/2017 – Service de l'Eau – mise en œuvre de la facturation

Le Conseil Municipal décide la mise en place de la tarification pour l'eau potable comportant une part fixe et une part variable et la création de 4 catégories d'usagers.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Gilles du CHAFFAUT note que la commune a fait le choix de financer, en totalité, le service public de l'eau, uniquement par les redevances et non partiellement par le budget général comme le prévoit dérogatoirement le Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire et Monsieur GUGLIELMETTI confirment qu'il s'agit d'un choix raisonné, notamment au regard de l'équilibre du budget communal, qui ne pourrait alors être financé par une hausse des impôts ménage.

4°/ Délibération n°031/2017 – Service de l'Eau – Tarifs 2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du service de l'Eau pour l'année 2017 comme suit :

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Abonnement de base | 109.00 € |
| | (dont participation annuelle aux travaux de pose 36 €) |
| Prix du m ³ consommé | 0.45 €/m ³ |
| | (pour les catégories domestique, collectif et agricole) |
| Prix du m ³ consommé | 0.12 €/m ³ |
| | (pour la catégorie Intérêt général) |
| Frais ouverture dossier | 41.50 € |
| Ouverture/Fermeture branchement | 51.30 € |
| Frais relève particulière | 24.90 € |
| Fermeture branchement défaut relève | 102.59 € |
| Fermeture branchement impayé | 102.59 € |
| Frais recouvrement amiable | 17.85 € |

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

5°/ Délibération n°032/2017 – Office de Tourisme – approbation du BP 2017

Le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2017 de l'Office de Tourisme Intercommunal Serre Chevalier Vallée Briançon, pour une participation communale s'élevant à 312 781 € + 7 500 € pour la navette Modne + 75 000 € pour le Tour de France 2017.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

Monsieur LESPINASSE demande l'organisation d'une réunion de présentation du diagnostic VALLEE AU SOMMET.

Madame le Maire rappelle que ces informations sont disponibles en ligne sur le site de l'Office de Tourisme.

6°/ Délibération n°033/2017 – Portant instauration d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur

Conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal décide d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°034/2017 – Indemnités de fonction des élus

Suite à l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le Conseil Municipal confirme le montant des indemnités de fonction de ses membres tel que voté n avril 2014, et harmonise l'indemnisation des conseillers municipaux.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°035/2017 – ENEDIS – convention servitude de passage

Le Conseil Municipal approuve la convention de servitude à intervenir entre la Commune et ENEDIS pour les travaux de dédoublement de la ligne moyenne tension, en souterrain sur les parcelles cadastrées AB874, AS66, AO516, AO502 et AO503, moyennant le versement d'une indemnité de 20 €

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°036/2017 – Diagnostics pastoraux – demande de subvention

Le Conseil Municipal arrête le projet de diagnostics pastoraux pour les alpages de l'Oule et de l'Alp du Lauzet pour un montant estimé de 12 150 € HT, et demande une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du TEPCV.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°037/2017 – Isolation des logements communaux – demande de subvention

Le Conseil Municipal, suite à la signature de l'avenant à la convention particulière d'appui financier du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte, portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, souhaite porter le projet d'isolation des logements communaux, action n°1-5, et demande une subvention à hauteur de 80%.

Approuvé à l'unanimité

11°/ Délibération n°38/2017 – Modification du protocole sur la réduction du temps de travail - ATSEM

Le Conseil Municipal approuve l'annualisation du temps de travail du service des ATSEM, qui prévoit une présence adaptées aux horaires scolaires et aux services périscolaires.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30.